

Réunion du 26 janvier 2009 – GT Evaluation participative – Rhône-Alpes

Pourquoi on évalue?

Première raison d'évaluations concerne la question d'efficacité, et aussi la capacité d'adaptation. Il sera intéressant de vérifier plus tard si ce 2. point signifie que les collectivités ont implicitement intégré la question de l'utilité de l'évaluation.

A la 2^{ème} place on évoque l'évaluation comme un moyen de la mobilisation citoyenne et d'un vecteur de communication. Dans une démarche de coproduction cette intention est louable car elle pourrait permettre de favoriser le maintien de la participation citoyenne, qui fait souvent défaut une fois que l'élaboration de l'A21 est terminée.

De plus, évaluation est prévue aussi pour servir la prospective ou pour donner du sens pour relier les actes à des finalités.

RILLIEUX	Communauté de com. de Montrevel	SAT	OPAC38
Inscription de l'évaluation dans l'agenda 21, engagement politique de départ	Décision de mettre en place des indicateurs pour évaluer les actions du programme Décision d'évaluer l'Agenda 21 à mi-parcours pour servir la prospective		Donner du sens
Vérifier la pertinence et les effets des actions de l'agenda 21	Vérifier l'efficacité des actions	Connaître les effets de notre programme d'actions dans sa globalité. Répond t'il à l'ambition commune «Vivre, travailler, se divertir et agir en Trièves, territoire ouvert sur ses voisins et sur le monde»? Se questionner sur les actions qui n'avancent pas	comprendre les résultats effectivement obtenus
Adapter le projet aux réalités du territoire	repositionner le programme d'actions si nécessaire Pouvoir suivre l'évolution du territoire pour anticiper les évolutions, et adapter la stratégie	Faire évoluer, adapter l'Agenda 21	réorienter, prioriser, abandonner, ajouter... et/ou modifier la mise en œuvre des 11 actions concernées.
Permettre de communiquer et partager avec tous la stratégie de dd		en relançant la gouvernance	Mobiliser les acteurs et les partenaires. Mieux communiquer sur ce qu'on fait.
		Souhait d'une amélioration continue comme prolongement de la concertation	Produire du changement dans les pratiques
		Boucler et alimenter la démarche d'Agenda 21	
		Formaliser les questionnements des commissions pluralistes pour une évaluation opérationnelle en continue	

Les étapes de la démarche

Les étapes identifiées dans la méthodologie et proposées au groupe sont suivies en général par la majorité : on commence par la mise en place du dispositif de pilotage et la désignation du commanditaire, du chef de projet et de l'instance d'évaluation. Ensuite, on identifie le champ, la problématique principale à aborder dans l'évaluation qu'on fait valider par les politiques. L'élaboration du référentiel et des questions évaluatives intervient ensuite, suivie par la définition du projet d'évaluation et du cahier des charges. Après commence le processus d'évaluation proprement dit par le bilan informationnel, l'audition des acteurs différents, la production de l'avis évaluatif et des recommandations.

RILLIEUX	Communauté de com. de Montrevel	SAT	OPAC38
Constitution du comité d'évaluation mixte et partenarial en fév.2007	Désignation du commanditaire, du chef de projet, de l'instance d'évaluation.	Comité de suivi et d'évaluation pluraliste, vers une méthode d'évaluation	Appel à volontaires pour la constitution d'un Groupe d'Evaluation Participative
Réflexion en cours pour capitaliser ces expériences et redéfinir notre méthode et notre cadre d'évaluation	Validation politique de la problématique principale à aborder dans l'évaluation	Été 2008 : Préparation des outils de suivi et d'évaluation (Référentiels - fiches de suivi & évaluation - tableaux de bord)	Diagramme Logique d'Impacts (DLI) et sociogramme
	Calage de la démarche et le timing.	Sept.2008 : Organisation en fonction des instances existantes	Validation de la commande par la C3E (mandat)
	Travail sur les indicateurs à présenter aux ateliers et préparer les questions évaluatives pour deux des 4 axes.	Déc. 2008 : Travail sur les champs d'évaluation et ébauche de questions évaluatives	30 septembre 2008 : lancement de la démarche
	Validation des questions évaluatives par le Président pour 2 des 4 axes	Déc.2008 : Définition du projet d'évaluation	03 novembre : établissement du cahier des charges
			10 décembre : information sur les données disponibles
			12 janvier 2009 : audition des responsables d'actions
			02 février : production de l'avis évaluatif
			09 mars : production des recommandations
			Présentation du rendu en C3E du 13 mai 2009

Les champs d'évaluation

D'après les travaux réalisés, on constate que 2 des 4 démarches d'évaluations englobent plutôt un champ large car à Montrevel on évalue les 4 axes et au SAT la moitié des actions de l'A21. En revanche, les 2 autres démarches sont recentrées sur un volet ou objectif de leur A21.

Il sera intéressant de voir si le choix d'un si étendu champ permet de formuler néanmoins un avis pertinent et des recommandations utiles.

RILLIEUX	Communauté de com. de Montrevel	SAT	OPAC38
les volets éducation et éducation au développement durable de l'agenda 21	les 4 axes stratégiques de l'Agenda 21 plus précisément deux réalisations (ou non réalisations) dans chaque axe	L'agenda 21 a-t-il favorisé l'engagement citoyen dans le développement durable ? (~20 actions /43)	l'objectif « Répondre au défi énergétique » (soit 11 actions du thème « construire, réhabiliter, anticiper »),
Enjeu global que représentent ces thématiques pour la ville Partage des enjeux de ces thématiques entre agenda 21 et GPV Existence d'actions qui ont de l'antériorité (données disponibles) Thématiques qui concernent l'ensemble des quartiers de la ville Thématiques qui couvrent plusieurs finalités dd	A ce jour, travail avancé sur 2 des 4 axes : - Maîtrise de l'urbanisation - Enfance et jeunesse - Action sociale et solidarité internationale - Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ● Les habitants s'interrogeaient quant à la prise en compte de la gouvernance dans l'Agenda 21 ● Une implication notable des habitants dans la démarche ● Champ très transversal, en lien direct avec la gouvernance ● De l'ordre du qualitatif Quelles répercussions a la démarche dans la vie de tous les jours ? 	forte attente sur la maîtrise des charges certainement plus facile à évaluer (très quantitatif) pour une première approche de plus, le Bilan Carbone® en cours de réalisation pourra éventuellement alimenter l'évaluation de cet objectif.

Dispositif de pilotage

On retrouve dans les quatre structures les 4 acteurs proposés, avec des variations mineures.

Le mandataire est souvent l'instance politique où les décisions se prennent.

Le chef de projet est en général le/la chargée de mission A21 seul ou avec son directeur/trice.

Quelques instances se rajoutent parfois aux démarches soit au niveau du pilotage même soit au niveau des travaux d'évaluation.

RILLIEUX	Communauté de com. de Montrevel	SAT	OPAC38
<u>Mandataire</u> : conseil de municipalité élargi	Bureau des Maires	Conseil syndical du SAT	Commission Environnement/Energie/Europe
<u>Chef de projet</u> : chargée de mission agenda 21	chargé de mission A21	DGS et élus référents à l'A21	Direction DDE
<u>Instance d'évaluation</u> : comité d'évaluation	4 ateliers participatifs d'évaluation constitués à partir des membres des 9 commissions (élus et non élus) et correspondant aux 4 axes de l'A21	Comité de suivi et d'évaluation (+ Forum et cellule opérationnelle pour validation)	GEP
<u>Assistance d'un expert en évaluation</u>			
et du service des observateurs de quartiers.	L'Instance de pilotage : le bureau des maires	<u>Ateliers d'évaluation</u> : ensemble des acteurs fournissant les données et comité de suivi et d'évaluation	<u>GPA21 : Propose des sujets d'évaluation</u>

Les questions évaluatives

La majorité des questions concerne l'efficacité et l'impact des actions évaluées. En 2ème position on retrouve l'efficience. La pertinence et la cohérence sont évoquées une fois.

Cela paraît normal puisqu'il s'agit des A21 bien engagés où une grande partie des actions ont été déjà réalisées. Donc des évaluations en principe ex post ou in itinere où la question d'efficacité emporte sur les autres types de questionnement.

RILLIEUX	Communauté de com. de Montrevel	SAT	OPAC38
Vérifier que la politique d'éducation et d'éducation au développement durable inscrite dans l'agenda 21 a atteint ses objectifs: Son efficacité	q1.2- Comment peut-on apprécier l'efficacité du Programme de gestion de l'espace ? Quels en sont les résultats effectifs ?	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les actions qui ont eu le plus d'effets dans la vie quotidienne ? Sur quel public ? Quels sont les résultats visibles ? Comment s'est faite la communication ? 	1. Une question sur l'efficacité des actions : Les actions ont-elles eu des effets sur la diminution des consommations énergétiques et les charges induites ? Quelles en sont les conséquences économiques et budgétaires (pour l'OPAC et les locataires), sur le confort dans les logements, sur la qualité de la vie des habitants ?
et pour cela mesurer: sa pertinence Sa cohérence (adéquation entre moyens et besoins)	Axe 1 : Maîtrise de l'urbanisation. q1.1- Au regard du faible nombre d'actions effectivement mises en œuvre à ce jour, le programme d'actions de cet axe est-il toujours pertinent ?		
	Axe 4 – Environnement. q2.1- Quel est l'apport spécifique de l'Agenda 21 dans la politique des déchets de la communauté de communes ? (Déchetterie, Points d'Apports Volontaires, ambassadeur du tri, compostes et bacs de pré-tri, projet de charte des déchets professionnels, q2.2- Quels sont les impacts de la politique d'aide au maintien du paysage bocager (Concertation dans les communes, sensibilisation, aide à la plantation de haies) ?sensibilisation des habitants,...) ?	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quels cas le développement durable a-t-il été intégré aux politiques des collectivités territoriales, voire des associations et entreprises ? Quels sont les constats ? • Dans quelle mesure les actions de sensibilisation ont-elles induits des changements de pratiques ? Sur quel public ? • L'agenda 21 divise t'il ou réunit-il les habitants ? 	3. Une question sur l'impact des actions : Quelle est la contribution des actions conduites au bilan carbone de l'OPAC 38 ? quelles sont celles qui y contribuent le plus ?
Son efficience			2. Une question sur leur efficience (rapport effets / coût) : Au regard des moyens affectés à chacune des actions, parmi celles-ci, quelles sont celles qui ont les effets les plus significatifs sur la réduction des consommations ? la réduction des charges de l'OPAC 38 et des locataires ?